

TAC HANBALL
Maison des Sports
avenue de la Grangette
74200 THONON
n°2717 du 21.2.1992

**Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire
annuelle en date du 26 juin 2016**

Le 26 juin 2016,

A dix heures,

Les membres de l'association "TAC HANDBALL" se sont réunis en assemblée générale à l'Espace Tully à Thonon-les-Bains (74200),

Sur convocation de Emmanuel HENIS, son Président effectuée par voie électronique.

Il a été dressé un feuille de présence qui a été élargé par tous les membres de l'association présent et les mandataires des membres représentés en entrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

- Emmanuel HENIS préside la séance en sa qualité de Président de l'association,
- Layla VULLIET, secrétaire de l'association, assure le secrétariat de séance,
- Loïc FILLON, trésorier de l'association.

Assiste également à l'assemblée:

- Nicolas ROSSETI, employé de l'association,
- Valérie DAVIET, présidente du Comité département de Handball

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à disposition des membres:

- la feuille de présence certifiée sincère et exacte,
- un exemplaire des nouveaux statuts,
- le bilan et le compte de résultat,
- les pouvoirs des membres représentés,

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

I- Délibérations relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Refonte des statuts
- Pouvoir pour effectuer les formalités,

II - Délibérations relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Rapport moral du Président,
- Rapport sportif du manager général, des entraîneurs et de la commission arbitrage,
- Rapport financier du Trésorier, présentation et approbation des comptes arrêtés au 31 mai 2016, affectation du résultat, présentation du budget prévisionnel,
- Quitus donné aux membres du comité de Direction,
- Constatation de l'absence de registre des procès-verbaux, des bilans comptables des deux exercices précédent et du registre du personnel,
- Election du Conseil d'administration,
- Montant des cotisations 2016-2017,
- Questions diverses.

Puis, le Président présente le bilan sur l'exercice écoulé. Les thèmes sont les suivants :

- La reprise du Club par un nouveau bureau qui a nécessité beaucoup de travail,
- Organisation de manifestation pour faire vivre le handball à Thonon-les-Bains (Loto, soirée, ...),
- Signature de la charte pour le fair-play,
- Remerciements à l'ensemble des bénévoles pour leur travail, aux seniors filles pour la montée, aux seniors garçons pour le maintien et à tous les jeunes pour leur saison de Handball.
- Présentations des différents projets pour l'année à venir : section loisir, Baby Hand, équiper les seniors filles de l'entente avec le même maillot.

Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

I- DELIBERATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du Président de l'association sur l'intérêt que présente pour l'association l'adoption de nouveaux statuts et la proposition de refonte des statuts, décide d'adopter les nouveaux statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DELIBERATION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

TROISIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 31 mai 2016, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport sportif du manager générale, des entraîneurs et de la commission d'arbitrage (les arbitres sont dans le même temps remerciés et récompensés pour leurs services rendus au club. Bernard Neplaz souligne l'aspect critique de renouveler les effectifs d'arbitrage), adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier, mettant en lumière les nombreuses difficultés rencontrées le long de l'année (absence de bilan comptable, recherche des factures impayées, dossier OMS pour la subvention, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette délibération est adoptée à la majorité absolue et une voix contre.

SIXIEME DELIBERATION

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 mai 2016 au compte « Autres réserves »

Cette délibération est adoptée à la majorité absolue et une voix contre.

SEPTIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, en conséquence de ce qui précède, donne quitus aux membres du comité de Direction de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

HUITIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, constate l'absence de registre des procès-verbaux, des bilans comptables des deux exercices précédent et du registre du personnel, et

approuve le rejet des comptes des deux exercices précédents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

NEUVIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des candidats présentées, décide de nommer, en qualité de membres du Conseil d'administration :

- Solange GRAS,
- Layla VULLIET,
- Aurélie DUPESSEY,
- Emmanuel HEINIS,
- Bruno LAMOURETTE,
- Olivier GILLANT
- Loic FILLON,
- Grégory DUPUIS,
- Baptiste PLATEY,

En conséquence, Solange GRAS, Layla VULLIET, Aurélie DUPESSEY, Emmanuel HEINIS, Bruno LAMOURETTE, Olivier GILLANT, Loic FILLON, Grégory DUPUIS, Baptiste PLATEY, sont nommés pour une durée de trois ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

DIXIEME DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs des licences pour la saison 2016/2017 proposés par le comité de Direction, approuve les nouveaux tarifs présentés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h.

La date du Conseil d'Administration concernant l'élection du bureau directeur est fixée au samedi 2 juillet 12h00.

Certifié conforme par le Président

Emmanuel HEINIS

